



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

MEEDDM  
**Monsieur BURSAUX**  
**Directeur Général**  
**des Infrastructures, Transports et Mer**  
Arche de la Défense  
92055 La Défense Cedex

Montreuil le 7 juin 2010

### **Objet : Dossier Voies navigables.**

Monsieur le Directeur général

Comme suite à l'audience que vous avez bien voulu nous accorder le 25 février 2010, sur les questions d'exploitation, d'entretien et de maintenance des voies navigables ainsi que sur la disposition de la Loi Grenelle visant une étude d'opportunité du transfert à VNF, en pleine propriété du domaine public fluvial attaché au réseau magistral, nous souhaitons disposer d'un état des lieux par service de navigation (**missions et compétences par domaine d'activités**: régaliennes, ingénierie fluviale, maintenance et exploitation, développement de la voie d'eau et missions support et transverses ; **les effectifs** au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et postes vacants par catégories en distinguant les ensembles exploitation et maintenance ; **les plans de charges prévisionnels** : opérations de modernisation /restauration / dragage et moyens budgétaires) .

Les inquiétudes des personnels se manifestent d'une part, par la crainte de l'abandon d'un réseau avec menace de fermetures de certaines voies d'eau malgré le besoin de sécuriser et d'assurer leur fonctions hydrauliques et paysagères et d'autre part, par la diminution continue des effectifs et des moyens mettant en péril les organisations de travail et générant de graves difficultés dans l'exécution des tâches ; les conditions de travail se dégradent et font subir aux agents des contraintes sociales inacceptables (difficultés d'assurer un service public de proximité et de qualité, astreintes et disponibilité remises en cause du fait des conditions d'accès aux logements de services ... .

Nous vous demandons de nous faire connaître les dispositions qui sont prises pour pallier le manque d'effectifs actuels et restaurer le bon fonctionnement des services impactés par des mesures de réorganisation liées à la RGPP (transfert des effectifs de la police de l'eau aux DDT, recrutement sur les postes vacants et recours aux saisonniers).

Vous nous aviez indiqué qu'un plan de formation des agents était en cours d'élaboration ; nous souhaitons avoir communication des propositions d'actions de ce plan.

Par ailleurs, **nous souhaitons avoir connaissance des éléments de contractualisation entre Etat et VNF au sein du nouveau contrat de performances** en cours de négociation pour 2010-2013 pour la mise en œuvre du SDVEN et du schéma directeur de maintenance en cours de d'élaboration .

**Pour cela, nous vous demandons d'ouvrir la concertation avec les personnels des services de navigation à travers les réunions des CTPS et CLHS concernés en vue d'examiner par la suite, les contenus et orientations lors d'un prochain CTPM .**

Nous ne pouvons accepter d'être mis devant le fait accompli tant les organisations et conditions de travail des agents sont impliquées ; c'est bien d'un dialogue social que nous avons besoin.

Nous vous rappelons également notre demande d'être informé sur l'avancement de l'étude d'opportunité citée ci-dessus.

Enfin, nous prenons acte des informations que vous nous avez communiquées sur la question du transfert des personnels à VNF qui selon vous est en cours d'arbitrage au niveau des décideurs ministériel et interministériel.

Parce que la CGT est attachée à une maîtrise publique de ce secteur, elle conteste la logique de désengagement du ministère et d'affaiblissement du service public de la voie d'eau qui serait ainsi géré dans un contexte économique entrepreneurial au détriment de l'unicité du réseau et des multiples fonctions de la voie d'eau.

Sur tous ces points évoqués nous souhaitons une réponse rapide de votre part et nous sommes disposés à vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, monsieur le Directeur général, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général



Jean Marie RECH

Copie :

- M. Lallement – Secrétaire général
- Mme Eyssartier – Directrice des ressources humaines